

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 42 (1962)
Heft: 4: L'industrie suisse dans l'Europe d'aujourd'hui

Artikel: La banque suisse et le Marché commun
Autor: Reinhardt, Eberhard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-887578>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

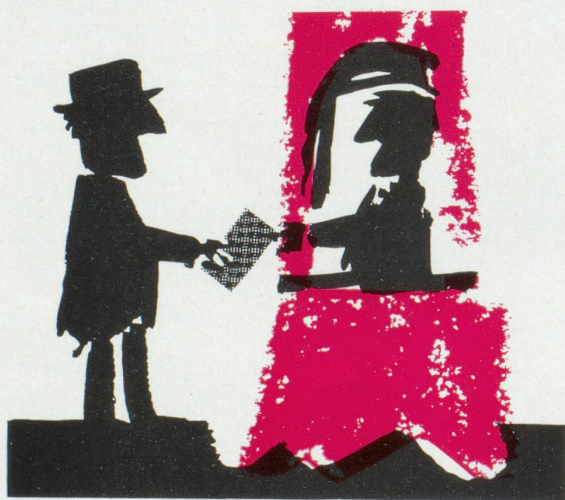
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La banque suisse et le Marché commun

par Eberhard Reinhardt



L est manifeste que l'intégration européenne est en développement constant et que sa force de pénétration, au cours de ces dernières années, en a fait un processus irréversible. Gravement menacée, ayant reconnu que les discordes du passé avaient compromis sa position dans le monde, l'Europe sait qu'elle ne pourrait affronter et résoudre les vastes problèmes qui lui sont posés à notre époque de technicité intensive, si ses nations ne réussissaient pas à unir leurs efforts. Et nous sommes portés aujourd'hui par une puissante vague de fond, née de ce besoin de ralliement politique et de cohésion économique.

La Suisse attentive a suivi cette évolution avec réalisme, consciente en même temps de la valeur des traditions enracinées, d'un certain ordre auquel s'attachent en tous



A la Bourse de Genève (Jean Mohr)

lieux des sentiments profonds et des intérêts multiples. Les confédérés, sans doute, sont conservateurs de nature et instinctivement enclins à préférer aux expériences politiques la solidité des institutions éprouvées; s'inspirant de ce précepte d'unité dans la diversité qui est devenue ici une philosophie d'État, ils ressentent bien la force inhérente à l'individualité d'un peuple et ils apprécient le courage de persévérer dans une voie originale. De telles tendances correspondent d'ailleurs à la structure, elle aussi singulière à divers égards, que présente notre petit pays par sa géographie, son histoire et son économie. Mais c'est justement la conjugaison de ces facteurs particuliers, avec leurs implications, qui lui ont donné la vocation et la possibilité de contribuer utilement à la coopération interna-

tionale. Il est dès lors naturel que la Suisse ait manifesté le désir de participer sous une forme appropriée à la Communauté économique européenne et que le Gouvernement fédéral, dans sa déclaration du 24 septembre dernier à Bruxelles, ait affirmé: « La Suisse, de par ses origines spirituelles et politiques, est un pays profondément attaché à l'idéal européen et les buts qu'elle vise sont en harmonie avec le renforcement et le développement de l'Europe. »

Cependant, la Suisse se plaît à suivre, obstinément parfois, ses propres usages et principes; ce non-conformisme n'a certainement pas nui, bien au contraire, à la position qu'elle a acquise dans le monde comme place financière. C'est qu'aussi elle ne s'est jamais écartée d'une politique de liberté et de convertibilité, les banques

suisses ayant pratiqué ce qu'on appelle aujourd'hui l'intégration, bien avant que cette notion ait été vulgarisée. Il en résulte notamment que l'activité des marchés de l'argent et des capitaux illustre d'une manière significative l'importance des attaches internationales de notre pays et de son rôle dans le monde en matière financière. Depuis des années, le marché de l'argent dispose de liquidités abondantes qui le mettent en mesure de procurer des sommes considérables à l'étranger. On a récemment évalué à 7 milliards de francs les engagements bancaires suisses sous forme de placements à court terme sur les places d'autres pays. Parallèlement, la collaboration qu'apporte notre marché des capitaux aux financements internationaux est tout aussi étroite et importante; elle l'était au siècle passé



déjà, puisque les investissements suisses à l'étranger atteignaient de 7,5 à 10 milliards de francs, dont la moitié en valeurs mobilières, au début de la première guerre mondiale. Depuis la fin de la dernière conflagration, ces fonctions du marché suisse à la fois bailleur de fonds et détenteur fiduciaire de capitaux étrangers, ont pris une nouvelle ampleur; en 1960 on estimait à quelque 38 milliards les actifs suisses à l'extérieur et 17 à 18 milliards de francs les avoirs étrangers en Suisse.

Suivant les époques et les événements, cette situation a, bien entendu, subi des fluctuations diverses et les difficultés de toute sorte n'ont pas manqué, ni dans le passé, ni aujourd'hui. Notre pays étant intimement lié au commerce mondial, il veut naturellement sauvegarder les éléments de son succès tels que la qualité des marchandises et des services; cet effort n'est pas allégé de nos jours par la nécessité de faire appel à un très grand nombre de travailleurs étrangers. D'autre part, les déficits enregistrés récemment, non seulement dans la balance commerciale, mais aussi dans la balance des paiements, n'ont pas manqué d'alerter nos autorités. Le maintien de la solidité du franc suisse est un souci que partagent tous les milieux et qui a provoqué dernièrement

des mesures, à l'efficacité desquelles les banques ont été les premières à concourir. La Suisse, toujours décidée à résoudre ces problèmes par ses propres moyens et tout en restant un pays ouvert, s'interroge sur les conséquences de son association éventuelle à la Communauté européenne; mais pour le citoyen, la démocratie directe, le fédéralisme et la neutralité perpétuelle, conformes aux convictions de l'immense majorité demeurent la première préoccupation.

Dans le domaine financier, il faut constater que le secteur bancaire est l'un des rares qui ne soit pas discriminé, jusqu'ici du moins, par l'intégration, réalisée dans la C.E.E. Mais si là une intégration est déjà effectuée en partie par la convertibilité, il n'est évidemment pas indifférent aux banques de savoir si et comment la Suisse adhèrera au Marché commun ou restera à l'écart. Nous nous trouvons en présence d'un organisme dont les membres éprouveront, et cela toujours davantage, un sentiment de voisinage plus immédiat, de rapprochement plus étroit, touchant peu à peu tous les groupements économiques et sociaux, aussi bien que les institutions publiques régionales et nationales. Pour la banque suisse, avec l'étendue de ses relations étrangères et la

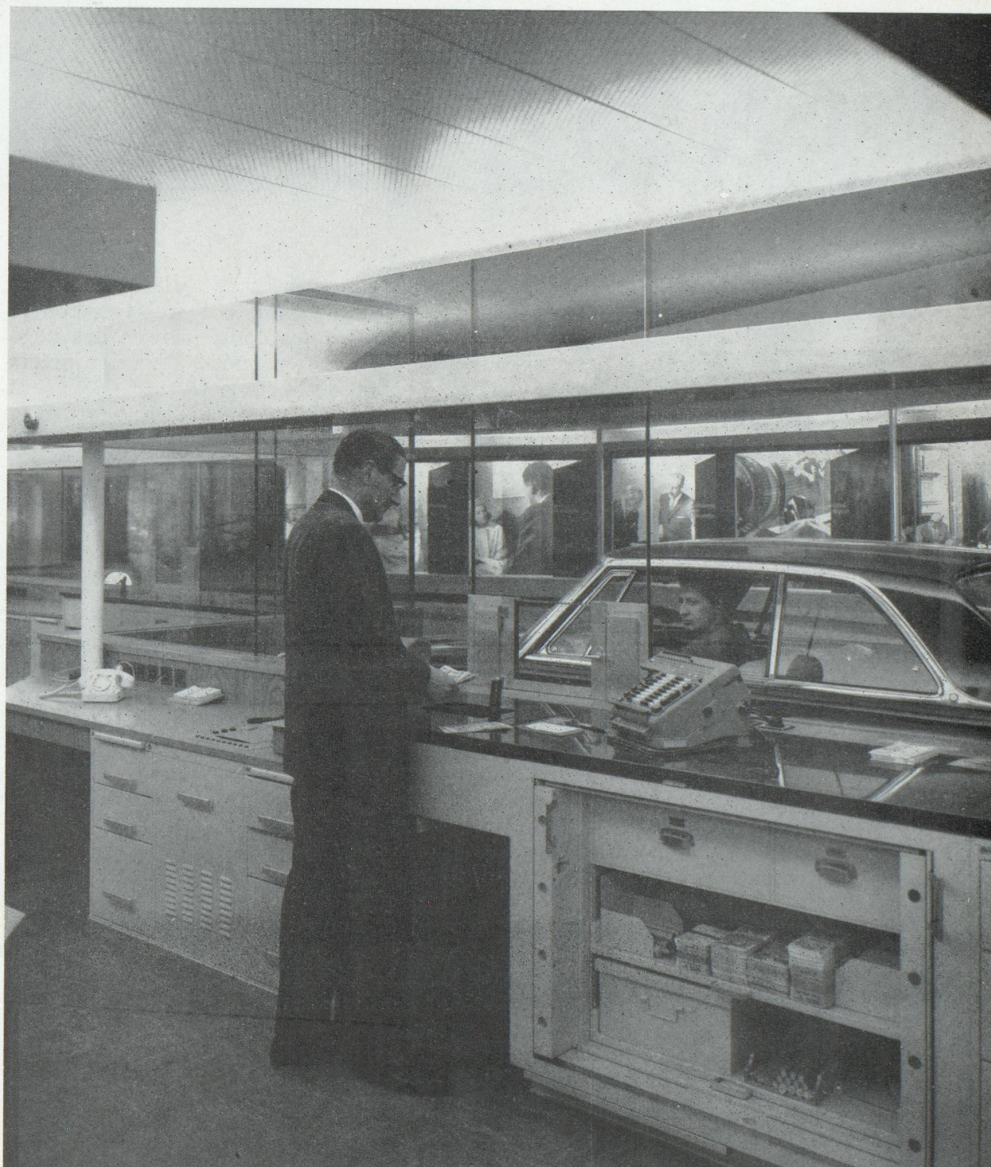
diversité des services qu'elle rend, ces considérations ont un poids considérable et l'isolement serait une perspective peu réjouissante. Car le sort qui sera réservé à notre position de place bancaire internationale ne dépendra pas seulement des questions spécifiques de financement relatives à l'intégration; un centre financier, loin de reposer sur lui-même, relève étroitement d'une économie saine et active sur une large échelle, de sorte que le problème fondamental, du point de vue des banques aussi, est de se représenter l'aboutissement de la voie choisie pour les innombrables secteurs de l'activité économique et sociale. Bien des choses dépendront de la mesure dans laquelle nous pourrions maintenir nos particularités et nos solutions nationales dont l'expérience a confirmé les vertus.

Étant donné le rôle d'important centre financier international que joue notre pays, on peut se demander tout d'abord si le fait qu'il s'associe ou non à la C.E.E. modifierait la solidité et le pouvoir d'attraction du franc suisse ou encore la capacité de nos marchés de l'argent et des capitaux et leurs rapports avec l'étranger. Les banques suisses seraient-elles même destinées à être les principales victimes de l'intégration, puisque leur force découle pour une part



non négligeable de certaines formules de fonctionnement qui leur sont propres et de la situation originale qui caractérise les pays à des titres divers? Plusieurs indices autorisent à penser que notre position de place financière subirait un préjudice si nous étions complètement entraînés dans les remous provoqués par la tendance à l'harmonisation. Or cette position et l'activité économique qu'elle féconde présentent un intérêt national que la Suisse ne saurait perdre de vue.

Parmi les problèmes pratiques à considérer, la suppression de toute entrave au mouvement des capitaux, prévue par le Traité de Rome pour ses partenaires, mettrait par exemple en question l'article 8 de la loi fédérale sur les banques. Ce texte autorise la Banque Nationale Suisse, après consultation des autorités de Berne, à formuler des objections et même à prononcer un veto à l'encontre des opérations d'exportation de capitaux à long terme sous diverses formes qui dépassent 10 millions de francs, si des raisons d'ordre monétaire ou d'évolution des taux, ou encore la sauvegarde d'intérêts économiques nationaux le justifient. Mais ce contrôle, d'ailleurs exercé avec sagesse, apparaît d'autant plus indiqué que les moyens financiers constituent le seul fac-



La première banque suisse pour automobilistes : celle du Crédit suisse à Zurich.



teur de production bon marché dont la Suisse dispose et ils remplissent l'une des conditions de base qui permettent à notre économie de rester compétitive malgré sa pauvreté en matières premières et le taux très élevé des salaires. L'intégration oblige en outre les banques à s'adapter aux circonstances nouvelles d'un espace agrandi. Des tâches plus vastes en résultent, comportant des exigences accrues en dimension et en puissance; leur accomplissement n'est concevable qu'au prix d'une concentration qui ne serait guère souhaitable dans le système bancaire suisse, très ramifié, à l'image de la structure même du pays. De plus, le principe d'interdiction qui prévaut dans la Communauté en matière de cartels compromettrait éventuellement aussi certaines méthodes de collaboration qui se sont développées entre les banques suisses et qui contribuent à l'efficacité de leur action.

Au stade actuel et comme le mentionne la déclaration précitée

du Gouvernement suisse à Bruxelles, il serait difficile d'envisager concrètement les conséquences des négociations entamées. Dans l'appréciation des perspectives de l'intégration, on doit notamment tenir compte du fait que les conventions de la C.E.E. ne précisent pas exactement les droits et les devoirs des participants, mais qu'elles revêtent plutôt la forme de délégations de pouvoirs dont il est malaisé de déterminer la portée. On peut même imaginer qu'ici et là certaines adaptations seraient imposées arbitrairement, c'est-à-dire d'un point de vue plus doctrinaire que conforme aux réalités du marché. Enfin, il a été dit quelquefois qu'un marché des capitaux fonctionnant bien dans le cadre de la Communauté ne pourrait pas se passer d'une monnaie européenne commune, à créer ces prochaines années, de même que d'une fiscalité unifiée. Nous qui ne considérons pas l'individualisme comme un obstacle, puisque la diversité nous paraît être un enrichissement, nous voyons encore

toujours une certaine hérésie dans ces courants d'uniformisation. Il n'en reste pas moins que tous ces problèmes complexes font l'objet d'études approfondies dans l'esprit le plus ouvert. Les banques y contribuent pour leur part, d'autant plus qu'elles ne désirent certainement pas favoriser une attitude hostile à l'égard de l'intégration, du fait de leur très vaste activité internationale. En outre, les banques doivent normalement tenir compte des conditions d'existence de notre pays, persuadées que les particularités de la Suisse sont d'un grand intérêt pour l'Europe également. Les institutions qui distinguent ce pays ont incontestablement démontré leur valeur et rendu de tout temps des services utiles dans le monde; on imaginerait mal leur abolition, alors qu'elles donnent un exemple original de réussite que la Suisse est capable de maintenir dans une coopération européenne toujours plus étroite.

Eberhard REINHARDT.